

## 2K ETANCHE

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE  
AU CAPITAL DE 1 000 EUROS  
SIEGE SOCIAL : 3 RUE DES ERABLES, COULEURS TOSCANES M212  
84130 LE PONTET  
884 673 492 RCS AVIGNON

### PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2024

L'an 2024,  
Le 28 juin,  
A 10 heures,

Les associés de la société 2K ETANCHE, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, divisé en 100 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

- **Monsieur Ercan KAHRAMAN**, titulaire de 50 parts sociales en pleine propriété,
- **Madame Nuriye KAHRAMAN**, titulaire de 50 parts sociales en pleine propriété,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame Nuriye KAHRAMAN, cogérante associée.

Messieurs Ahmet KAHRAMAN et Temel KAHRAMAN, cogérants non associés sont présents.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Décision de ne pas remplacer Monsieur Ahmet KAHRAMAN, cogérant démissionnaire,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence,

- le rapport de la gérance,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RÉSOLUTION**

---

L'Assemblée Générale prend acte de la démission, à compter du **1<sup>er</sup> juillet 2024**, de Monsieur Ahmet KAHRAMAN de ses fonctions de cogérant notifiée à chacun des associés et décide de ne pas procéder à son remplacement.

Elle donne quitus entier et définitif à Monsieur Ahmet KAHRAMAN de sa gestion.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

### **DEUXIEME RÉSOLUTION**

---

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

*L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.*

*De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les gérants.*

**Ahmet KAHRAMAN**  
*« Bon pour démission de mes  
Fonctions de gérant »*

**Ercan KAHRAMAN**

**Nuriye KAHRAMAN**

**Temel KAHRAMAN**